



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

« Faites confiance à votre patron... » même voyou !

Question écrite n° 20498

Texte de la question

M. François Ruffin interpelle M. le ministre de l'économie et des finances à propos de l'abandon par l'État des 464 salariés des magasins de prêt-à-porter New Look. Le 10 septembre 2018, la direction française du groupe anglais New Look a brutalement annoncé la fermeture de 21 des 31 boutiques de l'enseigne en France. À Calais et à Rouen, les rideaux ont été aussitôt baissés, les employés congédiés, les stocks de vêtements vidés en pleine nuit et rapatriés par camion en Angleterre. En toute illégalité, en violation des procédures d'information et de consultation du personnel, et au mépris total des règles et des salariés. D'abord abasourdis par le *blitzkrieg* mené par New Look, les salariés se sont ensuite mobilisés. Ils ont fait grève, occupé les magasins et obtenu la réouverture du New Look de Calais, après un recours en justice. Alors, les dirigeants de New Look ont changé leur fusil d'épaule en décembre 2018. Il n'est plus question, disent-ils, de « restructuration », mais de la « recherche de repreneurs ». Concrètement, l'objectif reste le même : liquider les activités françaises du groupe. Pour réaliser cette tâche, New Look a fait appel, sur les conseils de Deloitte, à un véritable spécialiste en la matière : Paul-Henri Cécillon. Il a été nommé président de New Look France, mais il est surtout le directeur de Phinancia, un cabinet de « retournement d'entreprise ». Son job ? Que la liquidation de New Look France s'effectue sans vague, en minimisant les dépenses pour la multinationale. Cécillon s'est déjà fait la main en début d'année en Belgique, où il a réussi l'exploit de liquider New Look en un claquement de doigts. « Le 16 janvier, les salariés étaient convoqués en CE, tout ce qu'il y a de plus ordinaire. Mais alors que les affaires marchaient bien, on nous a expliqué en dix minutes que la Belgique n'était plus assez rentable pour les actionnaires et que la faillite était imminente. Cinq jours après, on était licenciés. On attend toujours nos trois semaines non-payées de janvier » explique Grégory, ancien salarié de New Look Belgique. Une liquidation par surprise, pour la centaine de salariés belges. C'est que le fonds d'investissement sud-africain Brait, actionnaire de New-Look, met la pression, réclame plus de dividendes. Il y a une dizaine d'années, le groupe s'était lancé à l'international. Injonction financière oblige, il se recentre aujourd'hui sur l'Angleterre. Après son retrait de Chine, de Pologne et de Belgique, voici donc venu le tour de la France. Depuis deux ans, New Look siphonne sa branche française, pompe sa trésorerie, fait remonter l'argent vers la société mère... domiciliée à Malte, dans l'opacité la plus totale, à travers une succession de *holdings* dans des paradis fiscaux. Les *managements fees* ont explosé. Les ventes aux internautes français sont enregistrées en Angleterre, et non sur le compte de New Look France. Et forcément, le chiffre d'affaires de New Look France a chuté. D'ailleurs, signe de ces irrégularités, les comptes de l'année passée n'ont toujours pas été certifiés. Depuis le début de l'année, la stratégie de New Look est encore plus visible : les rayons se vident, les rares marchandises livrées sont des rebuts ou des collections des années passées. À tel point que le service de la répression des fraudes a rappelé New Look à l'ordre en avril 2019. Les délégués syndicaux de New Look France se sont donc rendus à Bercy, pour demander la médiation de l'État, pour solliciter une réunion avec les dirigeants anglais du groupe. « On n'organise pas ce genre de choses quand il n'y a pas d'important mouvement social dans l'entreprise. Faites confiance à votre patron », leur a répondu Jean-Pierre Floris, le délégué interministériel aux restructurations. Voilà les paroles prononcées par le « Monsieur industrie » du Gouvernement, celui-là même qui disait lors de sa nomination vouloir « favoriser le dialogue social et trouver des solutions pérennes ». Le dialogue social ne peut avoir lieu que si les salariés se révoltent donc, selon Jean-Pierre Floris. Serait-ce là une incitation à séquestrer les patrons, à déchirer les chemises des DRH, et à saccager les sous-préfectures ? « Nous les élus du

personnel, on se retient, confie Moussa Koita, délégué du personnel SUD. Mais franchement c'est dur, ça peut dégénérer à tout moment. On essaye de se maîtriser, mais là on est à deux doigts d'exploser ». « Faites confiance à votre patron ». Comment les salariés pourrait-il faire confiance à Paul-Henri Cécillon en connaissant son passif en Belgique ? Il n'a été nommé directeur que pour liquider l'entreprise, pour faire le sale boulot. Fossoyeur d'entreprises, c'est là sa raison d'être. Aucun repreneur ne se profile à l'horizon. La recherche d'un repreneur n'est qu'un miroir aux alouettes, destiné endormir les salariés, à les berner. Dans ce dossier, à nouveau, M. le ministre est complice d'un fonds vorace. Alors, il lui demande ce qu'il compte faire pour que New Look passe à la caisse, rende les 1,2 millions d'euros de CICE perçus, fasse un gros chèque aux salariés pour qu'à la fin, ce ne soit pas la solidarité nationale avec les AGS qui paie les pots cassés des actionnaires.

Données clés

Auteur : [M. François Ruffin](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20498

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5455

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)